



FRANCE

**18^{ème} Commission du Développement Durable
des Nations Unies (CDD18)**

PRODUITS CHIMIQUES

Intervention prononcée par M.Philippe RAMET,
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

New York, 5 mai 2010

(Seul le prononcé fait foi)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Merci de donner à la France l'occasion de s'exprimer sur la thématique « Produits Chimiques ». Nous nous associons à la position exprimée par l'Union européenne, et souhaitons, par cette intervention, livrer quelques exemples d'initiatives récentes de la France.

En effet, certains produits chimiques ont des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Ces effets peuvent concerner aussi bien le travailleur qui les produit ou les utilise, que le consommateur final ; **c'est donc ainsi l'ensemble de la population qui peut être exposée.**

Dans ce domaine, la France s'appuie sur le cadre réglementaire européen REACH adopté en 2006 et mène une politique volontariste. Un processus de concertation regroupant l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les entreprises et les salariés – appelé Grenelle de l'Environnement - a permis **de réaliser des avancées majeures :**

Tout d'abord, **le Plan National Santé Environnement**, publié en juillet 2009 pour la période 2009-2013, contient 12 mesures phares qui visent notamment à réduire les rejets de substances particulièrement préoccupantes, à mettre en place un étiquetage sanitaire, à renforcer le contrôle des substances et à réduire l'exposition à l'ensemble de ces substances.

S'agissant des pesticides et produits chimiques agricoles, la France s'est fortement engagée depuis 2008 dans le plan « Ecophyto 2018 » qui vise à réduire de moitié l'utilisation de ces substances et à retirer du marché les substances actives les plus préoccupantes, tout en favorisant la diffusion de méthodes alternatives.

Mieux connaître l'impact des produits chimiques sur la santé et l'environnement, c'est aussi la mission du nouveau **Pôle national en toxicologie et écotoxicologie**, chargé depuis janvier 2009 d'évaluer les risques liés aux substances chimiques, mais également aux ondes électromagnétiques et aux nanotechnologies.

Enfin, des actions de soutien à l'innovation ont été initiées afin d'encourager le développement de nouveaux procédés par les petites et moyennes entreprises.

En matière de coopération bilatérale, la stratégie de la France, à travers le **fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**, est d'appuyer des **programmes régionaux d'élimination et de prévention** des produits chimiques dans les pays d'Afrique, en cohérence avec les objectifs des conventions de Rotterdam, de Stockholm, ainsi que ceux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ces projets doivent être **innovants et reproductibles**. L'intervention du FFEM favorise l'approche régionale. Un bon exemple est l'appui au « **Programme Africain relatif aux Pesticides Obsolètes (PASP)** ». Ce programme, soutenu par de multiples bailleurs, vise à **éliminer les stocks de pesticides obsolètes de tout le continent africain, et prévenir la reconstitution de nouveaux stocks.**

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.